

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

DU PLURALISME DES MODELES FAMILIAUX DANS LES SOCIETES POST-INDUSTRIELLES.

QUELQUES PROBLEMES METHODOLOGIQUES ET THEORIQUES

Louis ROUSSEL

(Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, France).

Depuis plus d'un siècle, les ethnologues ont mis en lumière l'extrême variété des structures de parenté et des modèles familiaux dans les sociétés archaïques. Ils ont même démontré qu'à l'intérieur d'une même société plusieurs types de mariage co-existaient parfois : mariage avec une femme libre ou une "captive", mariages polygames où les droits et rôle des épouses peuvent différer suivant le rang de l'épouse. Notre objectif se limitera, dans les sociétés post-industrielles, à l'étude du seul groupe domestique, c'est-à-dire à l'unité élémentaire de la parentèle, celle dont les membres vivent et résident ensemble.

C'est une idée reçue aujourd'hui que nous sommes passés en quelques décennies d'une situation où un seul modèle matrimonial était statistiquement dominant et sociologiquement "normal" à une situation tout autre où la distribution statistique est beaucoup plus large et où la pluralité des modèles a acquis droit de cité. Cette multiplicité ne correspond-elle pas en effet à une société dont une des caractéristiques est que les sous-cultures s'y côtoient ? N'est-il donc pas logique dans ces conditions qu'une diversité aussi fondamentale se retrouve dans le champ particulier de la nuptialité et de la famille et qu'une même tolérance accueille ce qui, radicalement, n'est que la double expression d'un même pluralisme ?

Ces idées sont généralement reçues comme postulats allant de soi, non seulement par l'opinion, mais par la majorité des sociologues de la famille. Encore faut-il préciser en matière de groupe domestique de quelle pluralité il s'agit et ce que nous entendons précisément en parlant de "types". La pluralité se limite-t-elle à la morphologie des groupes domestiques ? Mais, même de ce point de vue, ne sommes-nous pas déjà dupes d'une illusion d'optique qui exagérerait l'importance du phénomène ?

I - LA PLURALITE DU POINT DE VUE MORPHOLOGIQUE

Pour que l'on puisse parler de types différents, il ne suffit pas de constater que, dans un phénomène donné, une variable peut prendre des valeurs différentes. Ce n'est pas fonder une typologie, par exemple, que de distribuer les ménages suivant leur taille. C'est un simple classement. L'idée de modèle implique, elle, des différences fondées sur le croisement de plusieurs variables ou sur un critère synthétique (1).

Nombreuses ont été les typologies des groupes domestiques établies à partir de leurs caractéristiques morphologiques. L'exemple le plus ancien

(1) Sur la différence entre "classe" et "type" voir R. BOUDON et F. BOURRICAUD : "Dictionnaire critique de la sociologie", Paris, PUF, 1982, article "Typologie" p.578 et suivantes.

est sans doute fourni par F. Le Play (2). De nos jours, Laslett a proposé, pour les ménages, des XVI et XVIIèmes siècles, quatre modèles :

- . les ménages "solitaires",
- . le groupe domestique simple ou ménage réduit à la famille nucléaire,
- . le groupe domestique "étendu" avec au moins un hôte permanent apparenté au chef de ménage,
- . enfin, les groupes complexes formés d'au moins deux familles nucléaires.

En ce qui concerne les groupes domestiques contemporains, on trouve dans le livre d'H. Le Bras, "L'enfant et la famille" un exposé succinct, mais précis, de l'état de la question ainsi que la présentation d'un certain nombre d'exemples pris dans les rapports de recensements. D'un pays à l'autre, les statisticiens optent pour des typologies différentes qui rendent souvent difficiles sinon impossibles les comparaisons de population à population et, dans une même population, d'une date à l'autre.

Ces différences résultent de discordances dans la définition des concepts de base (famille, ménage) et surtout de la variété des critères prioritaires retenus pour fonder la typologie.

On ne peut guère retenir que trois critères pour une typologie pratique. Or, la liste des variables possibles est longue : nombre de familles présentes dans le ménage, nombre de générations, présence ou absence d'enfants, d'hôte, légitimité de l'union, activité professionnelle des femmes. De plus, la plupart des variables peuvent donner lieu à des découpages différents. On comprend dès lors qu'il existe presque autant de typologies de ménages que de services statistiques nationaux.

Cette diversité rend difficile des comparaisons fines. Il reste possible néanmoins d'agrèger des types de ménages dont le poids est désormais très faible dans les populations des sociétés post-industrielles, par exemple l'ensemble des ménages composés d'une famille accueillant un hôte ou l'ensemble des ménages formés de deux familles ou plus. On peut ainsi, dans un même pays, accorder plus d'importance à l'étude de quelques types de famille dont l'évolution a été particulièrement forte au cours des deux dernières décennies. C'est ce qui a été fait récemment pour l'Allemagne par K. Schwarz, pour les Etats-Unis par P. Glick (3). Dans le même esprit, une étude limitée aux ménages d'une personne porte sur une dizaine de pays (4).

Ce n'est pas ici le lieu d'analyser en détail les résultats de ces travaux. Disons seulement qu'il est patent à la lecture de ces textes que le poids du modèle "dominant" formé du couple marié avec enfants mineurs a diminué massivement au cours des vingt dernières années : le pourcentage de ces ménages est passé aux Etats-Unis de 44 % de l'ensemble des ménages en 1960 à 29 % en 1981. Dans le même temps, le pourcentage total des adultes vivant seuls et des parents uniques avec enfants s'est élevé de 17 % à 31 % (5). Il devient difficile dans ces conditions de parler d'un modèle domi-

(2) On se souvient qu'il distinguait la famille patriarcale, la famille souche et la famille conjugale.

(3) K. SCHWARZ : "Les ménages en République Fédérale d'Allemagne, 1961, 1972, 1981", Population, 1983, 3 et P.C. GLICK : "Changements dans les types de ménages aux Etats-Unis", 1960, 1970 et 1982, Population, 1984 n° 4-5.

(4) L. ROUSSEL : "Les ménages d'une personne : l'évolution récente", Population, 1983, n° 6.

(5) P. GLICK. art. cit., Tableau 1.

nant. On pourrait probablement faire des remarques analogues pour la plupart des pays occidentaux.

A-t-on pour autant démontré la pluralité des modèles de ménages du point de vue morphologique ? La vue "transversale" ne fausse-t-elle pas la réalité ? Plus précisément, on peut lui reprocher de comparer des modèles qui ne sont pas comparables, par exemple les ménages composés d'un couple marié avec enfant mineur et celui d'un divorcé vivant seul. L'espérance de vie du premier ménage est relativement forte, celle du deuxième souvent éphémère.

Autrement dit, la pluralité serait plus apparente que réelle. Il y aurait toujours, en définitive, un seul modèle dominant, celui du couple marié avec enfants. Les autres situations constitueraient, la plupart du temps, soit des moments préalables à la constitution d'une telle famille, soit des phases de transition entre deux familles du modèle dominant, soit finalement une partie d'une famille rompue par la mort d'un conjoint. En longitudinal donc, on retrouverait l'unicité du modèle dominant. Aurait simplement changé la fréquence des phases préalables ou des situations de transitions : les changements observés tiendraient donc plus à une augmentation de la mobilité qu'au développement d'un véritable pluralisme. L'effet de mobilité grossirait la véritable pluralité.

A la question ainsi posée, seule une analyse des histoires matrimoniales pourrait apporter une réponse vraiment satisfaisante. Pour que les changements observés en données transversales se réduisent à une simple augmentation de la mobilité, il faudrait que les cohabitations soient toutes pré-nuptiales et que les taux de remariages soient demeurés constants. Des indices comme la brusque et assez générale augmentation des taux de naissance hors mariage montre que la première hypothèse est fautive, tandis que l'on sait par ailleurs que la fréquence des remariages diminue dans la plupart des pays. Les types de ménages stabilisés, autres que le couple marié avec enfants, augmentent donc effectivement, mais seules des analyses longitudinales pourraient nous donner une mesure précise de cette évolution.

De la nécessité de ces analyses longitudinales, certains démographes ont une conscience très vive. Ainsi P. de Sandre, dans sa communication au Congrès de Manille, propose, pour l'étude des ménages, de multiplier les "recherches de type longitudinal" (6). On devrait pouvoir, à partir de telles observations, établir des coefficients de transition ou "probabilités de transition" d'un type de ménage à un autre. On obtiendrait, pour une population donnée, une vision plus dynamique de la réalité. Le Colloque de 1982 du CICRED était centré sur des projets de cet ordre. En vérité, l'idée fait son chemin. Certaines équipes de chercheurs orientent leurs travaux dans ce sens. Nous sommes sans doute encore au début d'une longue recherche qui mettra probablement en lumière la pluralité des modèles de cycles de vie et des types de trajectoires qui font, de plus en plus souvent, passer un individu, dans le cours de sa vie, par une série complexe de ménages.

En attendant le résultat de ces travaux, il est déjà possible d'affirmer que l'observation transversale ne rencontre pas un modèle dominant

(6) P. DE SANDRE : "Transformation des modèles de formation et de dissolution de la famille dans les pays industrialisés et conséquences démographiques". Session spécialisée 9.

stable et quelques modèles de transition ou d'attente plus ou moins éphémères. Sans pouvoir mesurer la part de la mobilité et celle de la véritable pluralité, les données sont suffisantes pour dire que, dans les sociétés occidentales contemporaines, il existe effectivement plusieurs manières de vivre ensemble d'une manière stable.

Mais ces formes diverses renvoient-elles au delà d'apparences différentes, à un même modèle invisible, à l'égard duquel elles ne seraient que des stratégies diverses, contraintes ou choisies. Ou bien faut-il penser que la pluralité morphologique est comme le signe d'une diversité plus radicale, celle de projets fondamentaux, ou pour parler en termes moins subjectifs, celle de finalités intrinsèques véritablement différentes.

II - LA PLURALITE DU POINT DE VUE SOCIOLOGIQUE

De même que la plupart des services statistiques nationaux ont leur propre typologie des ménages, de même la plupart des sociologues de la famille présentent leur typologie personnelle des groupes domestiques. C'est elle, en somme, qui est censée résumer leurs observations et leurs interprétations. Jean Kellerhals dans sa "Micro-sociologie de la famille" donne un certain nombre d'exemples de ces typologies. Nous voudrions ici souligner d'abord que la distance entre ces typologies est en réalité moins considérable qu'il peut paraître. Soit, par exemple, la typologie suivante qui dis-

EXEMPLE DE TYPOLOGIE

Modèles	VARIABLES						
	1 Rôle de l'institution	2 Instance Privilégiée	3 Finalité de la famille	4 Nature de la solidarité	5 Perception du temps	6 Critères des échanges	7 Ouverture sur la société
Modèle 1	Essentiel	Famille étendue	Survie	Institution	Précaire et circulaire	Pré-codé par l'institution et la nature	Ouverture sur environnement proche
Modèle 2	Indispensable mais insuffi- sant	Famille nucléaire	Survie et bonheur	Institution + Sentiment	Temps cumu- latif	Pré-codé par la nature	Ouverture pou l'homme seule
Modèle 3	Simple formalité	Couple	Intense solidarité	Sentiment	Temps indif- férencié par l'amour	Idéal de bienveillan- ce (1)	Repli sur la famille
Modèle 4	Nul	Individu	Satisfaction individuelle	Sentiment + rationalité	Privilège de l'immédiat	Négociation permanente	Alternance d' ouverture et de repli pour le 2 conjoints

(1) Au sens des économistes "bienveillance" signifie que l'accroissement des gratifications perçues par individu entraîne un accroissement identique des gratifications de celui qui est à l'origine de ces gratifications. Voir K.E. Boulding, Réciprocité et échange, in Andrée Michel, Les femmes dans la société ma chande, Paris, PUF, 1978, p. 30.

tingue quatre modèles à partir de leurs positions différentes sur sept variables.

La plupart des sociologues de la famille feront figurer la variable 1 dans leur typologie. Songeons à Burgess par exemple avec son ouvrage "From institution to companionship". Quel sociologue ne reconnaît pas que la régulation stricte de la famille par l'institution caractérise le modèle traditionnel et qu'une des dimensions, un des axes, de toute typologie est le gradient de dévalorisation de l'institution. Outre cet aspect négatif, un nombre important de sociologues accordent, dans la définition de leur typologie, une certaine place aux six autres critères.

En quoi diffèrent-ils donc ?

On conçoit aisément que les différences se fondent sur le privilège accordé à l'une des six variables autre que la prégnance de l'institution. On aurait ainsi une typologie fondée sur l'ordre des instances, une autre sur la nature de la solidarité, une autre sur la finalité de la famille, etc... En somme, ici comme pour certaines typologies suivant la morphologie, un accord relatif existerait sur la collection des variables utilisées et les typologies se distingueraient surtout par la hiérarchie retenue entre ces variables.

Pourquoi reconnaître une prééminence objective à l'une de ces variables ? Ne faut-il pas dire plutôt que toute typologie, tout choix donc d'une variable privilégiée, est relative au problème étudié. Mais est-ce bien là traduire la pensée des sociologues de la famille ? Ne marquent-ils pas chacun une préférence, beaucoup plus que méthodologique, pour telle ou telle typologie ? Il est difficile d'en douter.

Il justifient d'ailleurs souvent leur choix en montrant que les variables ne sont pas simplement juxtaposées mais que la hiérarchie retenue se fonde sur le fait que la variable privilégiée est pour ainsi dire "cause première" des autres. Si l'un d'eux, par exemple, retient comme critère fondamental "l'ouverture" (7), il signifie par là qu'en se donnant cette variable, il peut en déduire la position de toutes les autres. Ainsi, le caractère "englobant" de cette variable serait l'une des justifications de son choix. Certes, le sociologue entend aussi légitimer sa thèse par un appareil d'observations et de mesures. Il multiplie enquêtes, statistiques, entretiens non directifs. Si rigoureuses que soient ses méthodes empiriques ne laissent-elles pas pourtant assez de "jeu" à l'interprétation pour que les conclusions risquent d'être plus ou moins suggérées par des présupposés idéologiques ?

Face à la multiplicité des variables qui entrent dans la définition d'une typologie, une autre attitude est possible. Elle consiste à n'en privilégier aucune, à les considérer toutes comme les éléments d'un système où chacune réagit à toutes les autres.

Dans une perspective systémique, privilégier une valeur par rapport aux autres n'a pas grande signification. Adopter cette perspective, c'est donc relativiser les différences entre les typologies. Ce n'est donc pas

(7) Comme par exemple D. KANTOR, W. LEHR : "Inside the Family : toward a theory of family process", San Francisco, Jossey Bass, 1975.

faire preuve d'éclectisme superficiel que de rapprocher, comme le fait J. Kellerhals, le modèle "consensus-sensitive" de D. Reiss du "closed-type" de Kantor et Lehr, ou de souligner les analogies entre la typologie fondée sur la hiérarchie des allégeances et celle de Farber (8).

Faut-il pourtant relativiser les typologies au point de les réduire à des accents un peu arbitrairement placés sur telle variable plutôt que sur telle autre ? Nous ne le croyons pas. En fait, le champ du groupe domestique comme celui de la famille large, ne constituent pas un objet théorique dissociable de la société globale. Les véritables différences de typologie doivent probablement être cherchées à ce niveau-là. Quelle idée se fait-on du fondement de la société, de ses régulateurs, de la situation de la famille et du groupe conjugal dans la société, telles sont probablement des questions susceptibles de discriminer non seulement les types de sociétés, mais aussi les types de groupes domestiques.

Une bonne manière de mettre en évidence cette relation est de se demander quel est le facteur fondamental de l'évolution sociale. Selon les auteurs, l'explication des changements sera d'ordre économique (industrialisation) ou culturel (sécularisation), mais ces transformations de la société globale affecteront toutes les dimensions de la société, y compris bien entendu la dimension familiale. Quoi d'étonnant à cela s'il est vrai que le groupe domestique ne peut se définir indépendamment de cette société. Il nous semble donc qu'il existe réellement des typologies du groupe domestique, et qu'elles recourent probablement les grandes conceptions générales de la société : au niveau de la famille, on en trouve seulement des applications particulières.

Cela signifie qu'en dépit de ressemblances superficielles deux théories peuvent être distinctes parce que des conceptions différentes de la société les colorent tout à fait différemment. Pense-t-on que l'évolution économique gouverne les changements sociaux, la vie familiale, d'une manière ou d'une autre, fera partie des mécanismes de production et de consommation. Elle en recevra sa forme et ses motivations. Une forme d'économisme familial tentera donc de rendre compte du fonctionnement de la famille, des attentes de ses membres et des mécanismes de leurs prises de décision (9). Place-t-on au contraire le ressort ultime du changement social dans l'instance "Culture", les modèles de vie familiale seront décalqués sur les normes dominantes et légitimés par les idéologies prégnantes.

Finalement, le sociologue de la famille ne peut faire l'économie d'être un "généraliste" en sociologie. Il ne peut conclure sur le groupe domestique sans tenter, du même coup, d'éclairer les rapports très complexes qui lient la famille conjugale à l'ensemble de la communauté sociale.

(8) J. KELLERHALS, op. cit., p.32.

(9) Telle était la position de G. MENAHEM dans "Les mutations de la famille et les modes de reproduction de la force de travail", L'homme et la société, 1979, n° 51-54, p.63-101. Depuis cet article, l'auteur a nuancé sa position.

III - QUELQUES PROBLEMES POSES PAR LA PLURALITE DES MODELES DANS UNE MEME SOCIETE

Une première difficulté se présente, évoquée déjà dans l'introduction, la pluralité simultanée des modèles matrimoniaux dans une société. On connaît la réponse : à société pluraliste, modèles matrimoniaux divers. Si évident que puisse paraître cette correspondance, il faut, ici aussi, se demander si nous ne sommes pas victimes d'une perspective transversale. La pluralité effective des modèles ne se réduit-elle pas en définitive à des moments, plus ou moins arbitrairement sélectionnés, d'une évolution unique entre un modèle traditionnel et un modèle dont nous ne voyons peut-être pas encore la forme définitive ? La pluralité des modèles traduirait alors simplement les vitesses différentes suivant lesquelles les diverses sous-populations d'une société passeraient d'un modèle plus ancien à un modèle plus récent. La dévalorisation progressive des aspects institutionnels constituerait un bon exemple : les phases intermédiaires ne constitueraient pas des traits stabilisés mais seulement des paliers précaires, choisis plus ou moins arbitrairement par le sociologue.

Reformulons donc la question : la pluralité actuelle traduit-elle des modèles autonomes, ayant leur propre cohérence et donc susceptibles de durer ou bien sont-ils seulement les étapes d'une histoire unique dont l'issue finale nous demeure invisible. On ne prétend pas ici trancher la question, mais seulement en souligner l'enjeu.

Suivant la première thèse, on reconnaît une véritable pluralité. Plusieurs formes stables de solidarité conjugale sont simultanément repérables. On admet que dans une même société peuvent coexister plusieurs manières de concevoir les relations dans le couple ainsi qu'entre les parents et les enfants. La nouvelle législation française sur le divorce semble reconnaître la légitimité d'un tel pluralisme.

L'autre conception suggère au contraire que la pluralité des modèles matrimoniaux est provisoire, que la dynamique sociale a besoin de temps pour aligner les comportements, mais qu'une logique, et une seule, gouverne notre histoire. Il faudrait alors admettre qu'à défaut d'une véritable "révolution" sociale, les tendances actuelles se prolongeront et que, par exemple, les prochaines générations accorderont encore moins de valeur aux aspects institutionnels du couple domestique.

Ce problème fondamental, quelle que soit la réponse, ne supprime pas la coexistence actuelle de modèles différents. Dès lors, une autre question vient spontanément, celle de savoir pourquoi tel groupe domestique se rattache à tel modèle plutôt qu'à tel autre. La réponse classique trouve le facteur déterminant dans l'appartenance à telle ou telle catégorie socio-économique. Les contraintes économiques et les caractéristiques culturelles définiraient pour le groupe domestique les objectifs possibles et les stratégies efficaces. Il n'existe pas ici de déterminisme rigide, mais des probabilités différentes. On dira par exemple que, chez les cadres supérieurs, on trouvera une plus grande fréquence que chez les ouvriers de modèles égalitaires et associatifs.

S'il ne s'agit que de simple probabilité, quels autres facteurs empêchent parfois l'adoption du modèle le mieux adapté au statut social et

font basculer le couple vers un autre type de fonctionnement du groupe domestique. Sans doute le sociologue a-t-il encore son mot à dire pour répondre à cette question. Il fera intervenir en particulier des facteurs culturels, la religion, les idées politiques, par exemple. Ainsi, celui-là qui "pratique régulièrement" sera généralement incliné vers un modèle plus institutionnel que celui qui déclare n'avoir aucune religion.

Mais ne convient-il pas ici de souligner l'intérêt qu'il y aurait pour le sociologue, à ce point de son analyse, d'engager le dialogue avec le psychologue. S'il est intéressant en effet de reconnaître qu'en moyenne, tel groupe social adopte tel modèle matrimonial, n'est-il pas essentiel de pouvoir décrire les mécanismes psychologiques qui aboutissent à ce choix et de repérer, dans l'histoire des individus, les circonstances qui contrecarrent la probabilité définie par le statut social ? Et ne faut-il pas se demander si certaines ne ressortissent pas davantage de l'histoire personnelle que des caractéristiques socio-culturelles ?

Certes, quelques psychologues ont abordé le problème des modèles de couples. Une tentative récente a été réalisée en France à partir d'expériences cliniques par un groupe de conseillères conjugales (10). Tentative isolée certes, dont les auteurs ont bien conscience qu'elle demeure exploratoire. Mais si de tels essais, comme il est probable, devaient se renouveler, ils ne manqueraient pas d'intérêt. C'est en fait dans une recherche où psychologues et sociologues seraient étroitement associés que pourrait se débattre, à partir d'expériences différentes, la question des influences réciproques de l'environnement social et de l'histoire individuelle. En matière de choix du conjoint, par exemple, le sociologue explique bien les tris successifs qui réduisent à quelques individus seulement le champ des éligibles. Mais quels sont les mécanismes de ces choix inconscients et surtout, quels critères, tous aussi inconscients, désignent enfin, dans le petit lot des possibles, celui ou celle qui finalement est élu et aimé. Le sociologue gagnerait, pour l'intelligence de son propre domaine, à débattre de ces sujets avec le psychologue.

Dernier problème : nous avons ici traité séparément des modèles morphologiques et des modèles qualitatifs. N'est-ce pas là une dichotomie de simple commodité ? N'existe-il pas des correspondances qui feraient que tel projet familial se réalise de préférence dans tel modèle morphologique ?

Sûrement pas, si l'on veut suggérer par là que le couple avec enfant correspondrait plutôt à telle ou telle conception du groupe domestique. Une même forme peut fort bien s'adapter à des finalités différentes. La réponse sera plus nuancée s'il s'agit de correspondre entre modèles qualitatifs et type d'histoire individuelle. Tel modèle de cycle a sans doute une probabilité plus grande de se réaliser dans telle ou telle logique matrimoniale. Une biographie hâchée, formée de séquences brèves, s'observera plus souvent chez des individus qui marquent une préférence pour un modèle conjugal de type "fusionnel" plutôt qu'institutionnel.

(10) Essais de typologie à partir de cent histoires de couples reçus en consultation conjugale, AFCCC, 34 Avenue Reille, 75014 Paris, 1982.

- C O N C L U S I O N -

Mais, après tout, faut-il accorder tant d'importance à ce problème de typologies ? N'y-a-t-il pas dans ces constructions beaucoup d'arbitraire et de prétention ? Le dessein de ranger les groupes domestiques sous des dénominations savantes ne traduit-il pas davantage la vanité de l'auteur que l'intérêt de la science ? Pour deux raisons, nous ne le croyons pas, même s'il est vrai que la gloriole du sociologue trouve parfois son compte à ces constructions plus ou moins sophistiquées.

Une typologie en effet est utile dans la mesure où elle n'est pas un simple artifice de classement et où elle permet de comprendre l'unité logique de comportements dont on avait d'abord seulement constaté qu'ils allaient ensemble. Dans ce sens, le modèle transforme le constat en discours intelligible.

Il permet par exemple à partir de l'idée "d'association" de déduire les comportements probables aussi bien en matière de fécondité que de cohabitation ou de divortialité. Etablir une typologie, dans ce sens, constitue à tout le moins un projet légitime.

D'autre part, nous semble-t-il, de telles typologies permettent de fonder d'une manière plus sûre les recherches prospectives. Au lieu de se demander quel est l'avenir de tels comportements particuliers, c'est la question des chances de diffusion de tel ou tel modèle global qui est posé ; de la sorte, l'évolution dans la pondération des modèles conjugaux nous renvoie mieux aux transformations plus générales de la société.

Bref, à notre sens, cette question des typologies loin d'être un complément un peu artificiel de la sociologie de la famille, en constitue probablement une pièce maîtresse. C'est de ce point de vue en effet que nous pouvons sans doute le plus facilement embrasser l'horizon de nos connaissances. C'est à partir de là aussi que nous pouvons probablement le mieux pressentir, à court ou moyen terme, quel sera, dans notre société, l'avenir des modèles domestiques.